

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-14
Occupation du domaine public
Travaux - Stationnement

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande en date du 10 janvier 2023 de l'entreprise Les Charpentiers Montbardois domiciliée 1 ZAE le Champ Blanc - 21500 FAIN LES MONTBARD ;

ARRETE

Article 1 : L'entreprise Les Charpentiers Montbardois est autorisée à installer un échafaudage au droit du 2 Place Buffon en raison des travaux d'entretien de toiture ainsi qu'à stationner leurs véhicules Place Buffon du 17 au 20 janvier 2023 inclus. Une partie du stationnement sera interdit au 21 rue Eugène Guillaume afin de permettre une bonne circulation dans la rue.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.
L'échafaudage devra être bien visible et comportera un éclairage.

Article 3 : L'entreprise Les Charpentiers Montbardois, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.